



DOCUMENT D'INFORMATION DE L'ATELIER

Les syndicats de l'enseignement et les jeunes membres : accueillir les jeunes syndicalistes dans les syndicats de l'enseignement



La résolution du CSEE « [Jeunesse et syndicats de l'enseignement](#) », adoptée par la Conférence spéciale du CSEE, réunie à Athènes les 27 et 28 novembre 2018, met en lumière la situation vulnérable des jeunes enseignant-e-s et membres du personnel de l'éducation sur le marché du travail, ainsi qu'un certain nombre de problématiques spécifiques rencontrées dans le cadre de leur vie professionnelle. Raison pour laquelle cette résolution demande aux syndicats de l'enseignement de mieux soutenir les jeunes enseignant-e-s, universitaires et membres du personnel de l'éducation et de **renforcer leur travail visant à attirer et accueillir de jeunes syndicalistes et à assurer leur participation active au sein de leurs organisations.**

Afin de pouvoir évaluer les expériences de travail des organisations membres du CSEE avec les jeunes syndicalistes et recueillir des informations concernant leurs besoins spécifiques et leurs contributions au travail des syndicats de l'enseignement, le CSEE a mené une enquête auprès de ses organisations membres au printemps 2020. Les principaux résultats de cette enquête révèlent une **importante diversité** non seulement dans les pourcentages de jeunes syndicalistes parmi les membres des syndicats (de 1 à 72 %), mais également dans les critères de définition des jeunes syndicalistes : différentes limites d'âge, inclusion ou non des étudiant-e-s, nombre d'années de service, etc. D'autre part, le rapport de l'enquête montre la diversité des possibilités et la complexité d'organiser des structures de jeunes syndicalistes au sein des syndicats de l'enseignement, 32 % des organisations participantes déclarant ne pas avoir mis en place ce type de structure.

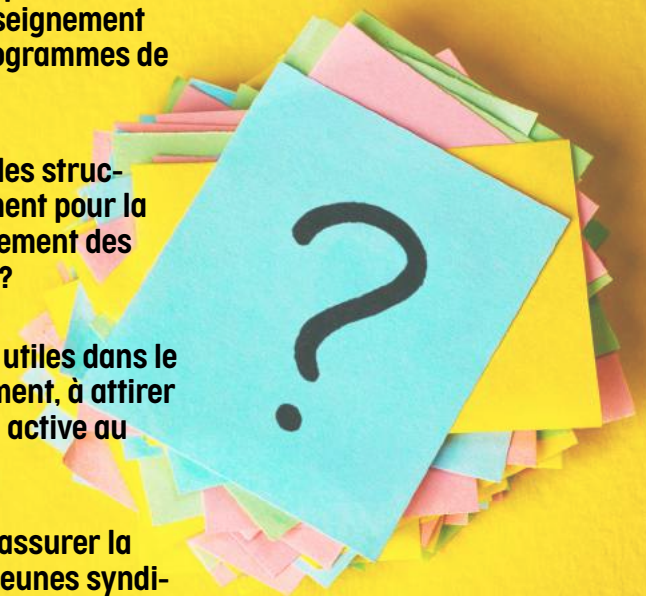
¹ Le rapport de l'enquête est joint en annexe.



Le 17 septembre 2020, le CSEE, en coopération avec la Fondation Friedrich-Ebert-Stiftung (FES), a organisé son premier **atelier** placé sous le thème « Les syndicats de l'enseignement et les jeunes membres », offrant une **plateforme permettant aux syndicats de l'enseignement d'échanger des informations et des bonnes pratiques en lien avec leur travail avec de jeunes syndicalistes** (le cas échéant), les différentes façons de les organiser, etc. Malgré la diversité évidente qui entoure le travail avec des jeunes syndicalistes, les organisations membres du CSEE ont exprimé un vif intérêt à renforcer le travail visant à représenter leurs besoins, en lançant notamment des initiatives aux niveaux local, régional, national et européen portant sur des thématiques intéressant directement les jeunes, et à les faire participer aux réunions, aux groupes d'expert-e-s et aux négociations dans le cadre du dialogue social, afin de garantir une plus grande diversité de points de vue.

A la suite des échanges constructifs lors de l'atelier CSEE-FES, qui ont permis d'aborder plusieurs points intéressants pour les affiliés du CSEE concernant la syndicalisation et la représentation de leurs jeunes membres, **l'atelier pré-conférence du CSEE se donne pour objectif d'examiner des thématiques pertinentes et d'intérêt pour les jeunes syndicalistes et de renforcer la capacité des syndicats de l'enseignement à se renouveler, à attirer de jeunes membres et à assurer leur participation active :**

- **Quels sont les principaux sujets pertinents et d'intérêt pour les jeunes syndicalistes abordés par les syndicats de l'enseignement et comment se reflètent-ils dans leurs politiques et programmes de travail ?**
- **Quels sont les avantages et les difficultés d'organiser des structures spécifiques au sein des syndicats de l'enseignement pour la représentation des jeunes syndicalistes et le développement des activités et services syndicaux qui leur sont adressés ?**
- **Quels outils et approches se révèlent particulièrement utiles dans le travail des syndicats visant à assurer leur renouvellement, à attirer de jeunes syndicalistes et à garantir leur participation active au sein des organisations ?**
- **Comment les syndicats de l'enseignement peuvent-ils assurer la formation et le développement des capacités de leurs jeunes syndicalistes, en vue de renforcer leur intérêt et leur participation active aux activités syndicales ?**





ANNEXE

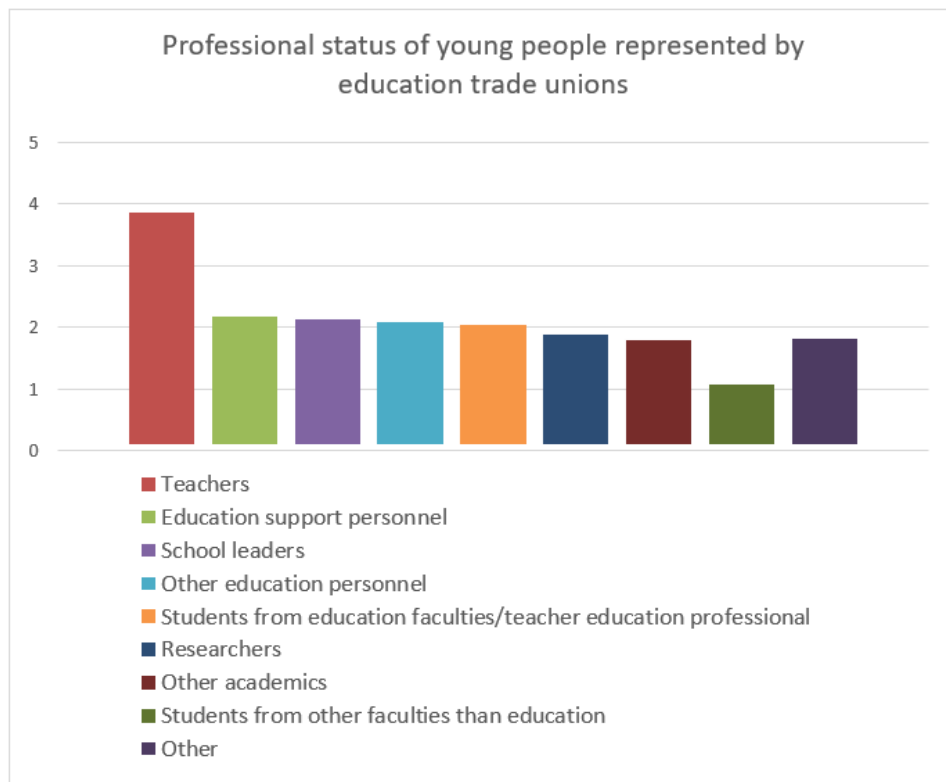
Enquête du CSEE : « Les syndicats de l'enseignement et les jeunes membres »

Faisant suite à la résolution « Jeunesse et syndicats de l'enseignement », adoptée à la Conférence spéciale convoquée à Athènes les 27 et 28 novembre 2018, le CSEE a mené une enquête auprès de ses organisations membres en vue de connaître leurs expériences de travail avec leurs jeunes syndicalistes, aux niveaux local, régional et national. Cette enquête visait également à recueillir des informations concernant leurs besoins spécifiques et leurs contributions au travail des syndicats de l'enseignement.

Les résultats de l'enquête du CSEE « Jeunesse et syndicats de l'enseignement » sont les suivants :

- **54 syndicats de l'enseignement, basés dans 23 pays membres et 16 pays non membres² de l'UE, ont participé à l'enquête**, couvrant tous les secteurs de l'éducation, y compris le personnel de soutien et la formation des adultes (mais principalement l'EPE et l'enseignement primaire et secondaire).
- Le **pourcentage de jeunes syndicalistes** s'étend de 1 % (UED/Danemark) à 72 % (NTUESCWU/Ouzbékistan). En moyenne, les jeunes syndicalistes représentent jusqu'à 23 % des affiliations aux syndicats de l'enseignement. Certains syndicats participants ont souligné que les statistiques concernant leurs membres ne tenaient pas compte de leur âge.
- Quasiment tous les syndicats de l'enseignement qui définissent une catégorie de jeunes membres se basent sur le critère de l'âge. La **limite d'âge supérieure** varie entre les organisations membres, de 30 à 40 ans. La majorité des syndicats participants (47 %) définissent leurs jeunes syndicalistes comme étant les membres de moins de 35 ans (27 % ne définissent pas cette catégorie). Un certain nombre de syndicats ont opté pour une définition plus variable, **en fonction du nombre d'années de service** (ex. jeunes enseignant-e-s jusqu'à leur 10^e année d'enseignement, chercheur-euse-s en début de carrière, nouveaux-elles enseignant-e-s, doctorant-e-s).
- La majorité des jeunes syndicalistes affilié-e-s aux syndicats participants sont **enseignant-e-s** (voir diagramme ci-dessous). Les syndicats de l'enseignement représentent également un nombre important de jeunes faisant partie du personnel de soutien à l'éducation, de la direction des établissements scolaires, du personnel de l'éducation en général ou des étudiant-e-s des facultés d'éducation. Plusieurs organisations participantes soulignent que les étudiant-e-s d'autres disciplines, mais qui se spécialisent dans l'enseignement, sont également largement représenté-e-s parmi leurs affilié-e-s. Le grand nombre de réponses dans la catégorie « autre » témoignent de la **grande diversité observée dans les définitions fixées par les syndicats de l'enseignement et la représentation de leurs jeunes syndicalistes**.

2 Y compris le Kosovo

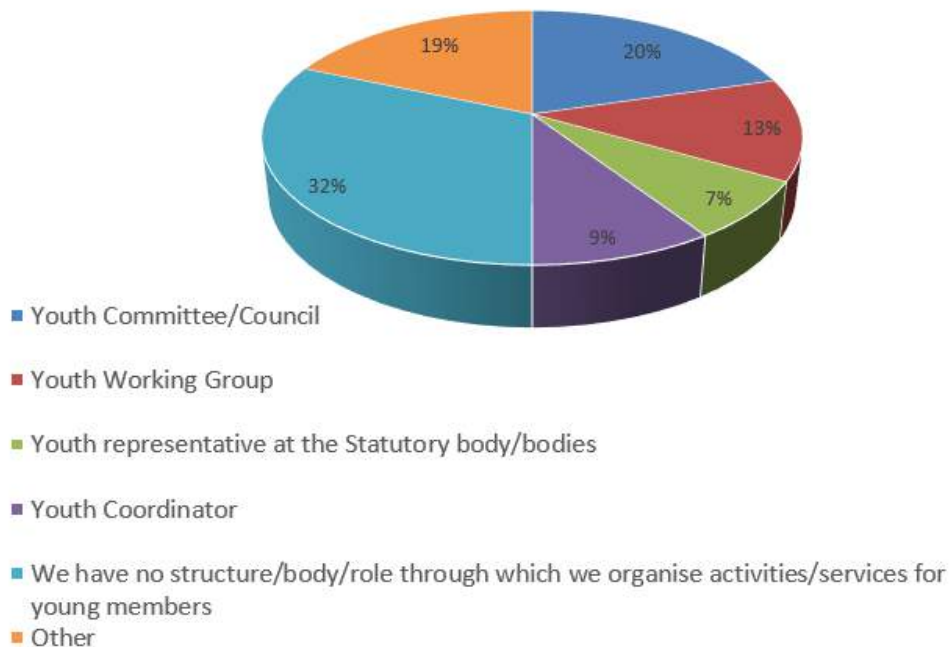


- S'agissant de la représentation des étudiant-e-s, **la majorité des syndicats participants (39 %) déclarent ne pas les représenter**. Près de 15 % d'entre eux indiquent que, même si les étudiant-e-s ne font pas partie de leurs membres, ils travaillent avec eux-elles, par exemple en soutenant certaines de leurs activités, en les consultant à propos de projets de loi, en coopérant avec les syndicats d'étudiant-e-s pour les questions liées à l'enseignement supérieur, etc. Pour 18 % des organisations membres participantes, le syndicat des étudiant-e-s constitue un de leurs départements. Alors que 17 % indiquent que les étudiant-e-s font partie de leurs membres, mais sans former un syndicat d'étudiant-e-s proprement dit, 11 % soulignent la complexité de la relation (ex. les futur-e-s enseignant-e-s forment une branche du syndicat, mais tout en étant affilié-e-s à des syndicats d'étudiant-e-s spécifiques).
- S'agissant des jeunes syndicalistes, 67 % déclarent payer le montant total de leurs **cotisations syndicales**. Un large éventail de dispositions ont cependant été mises en place pour les jeunes syndicalistes et les étudiant-e-s, en particulier : une réduction du montant des cotisations syndicales, des arrangements spécifiques en fonction de certains critères ou aucune cotisation à payer. Par exemple, les étudiant-e-s et les affilié-e-s qui enseignent en période probatoire peuvent bénéficier d'une exemption de leurs cotisations avant de devenir membres à part entière, mais ces dispositions sont liées à leur statut et non à leur âge. Tou-te-s les jeunes syndicalistes (ex. le personnel enseignant et les chargé-e-s de cours de moins de 35 ans) doivent s'acquitter du montant total de leurs cotisations au terme de leur période probatoire. Certains syndicats participants déclarent que les candidat-e-s doctorant-e-s bénéficient d'une réduction du montant de leurs cotisations, quel que soit leur âge.
- Les **secteurs de l'éducation** comptant la plus grande proportion de jeunes syndicalistes sont l'enseignement primaire (33 %), suivi de l'enseignement secondaire (26 %) et de l'éducation de la petite enfance (19 %).



32 % des syndicats de l'enseignement participants ne disposent pas de **structures pour les jeunes syndicalistes**. Parmi ceux qui ont mis en place une ou plusieurs structures, 20 % disposent d'un comité ou d'un conseil de jeunes, 13 % d'un groupe de travail composé de jeunes, 9 % d'une personne responsable de la coordination des jeunes et 7 % d'une représentation des jeunes auprès des instances statutaires (voir diagramme ci-après). Certains participants soulignent que, même s'ils ne disposent pas d'une structure dédiée aux jeunes syndicalistes, ils ont mis en place différents mécanismes pour garantir l'inclusion des questions qui les concernent dans leurs politiques syndicales (ex. un système informel de réunion avec les représentant-e-s des syndicats d'étudiant-e-s afin d'examiner leurs problèmes et préoccupations, des opportunités offertes aux syndicalistes de moins de 27 ans pour participer à des conférences pour les jeunes, l'organisation d'activités spécifiques pour les jeunes plutôt que pour les « nouveaux-elles » enseignant-e-s, etc.)

Structures for young members

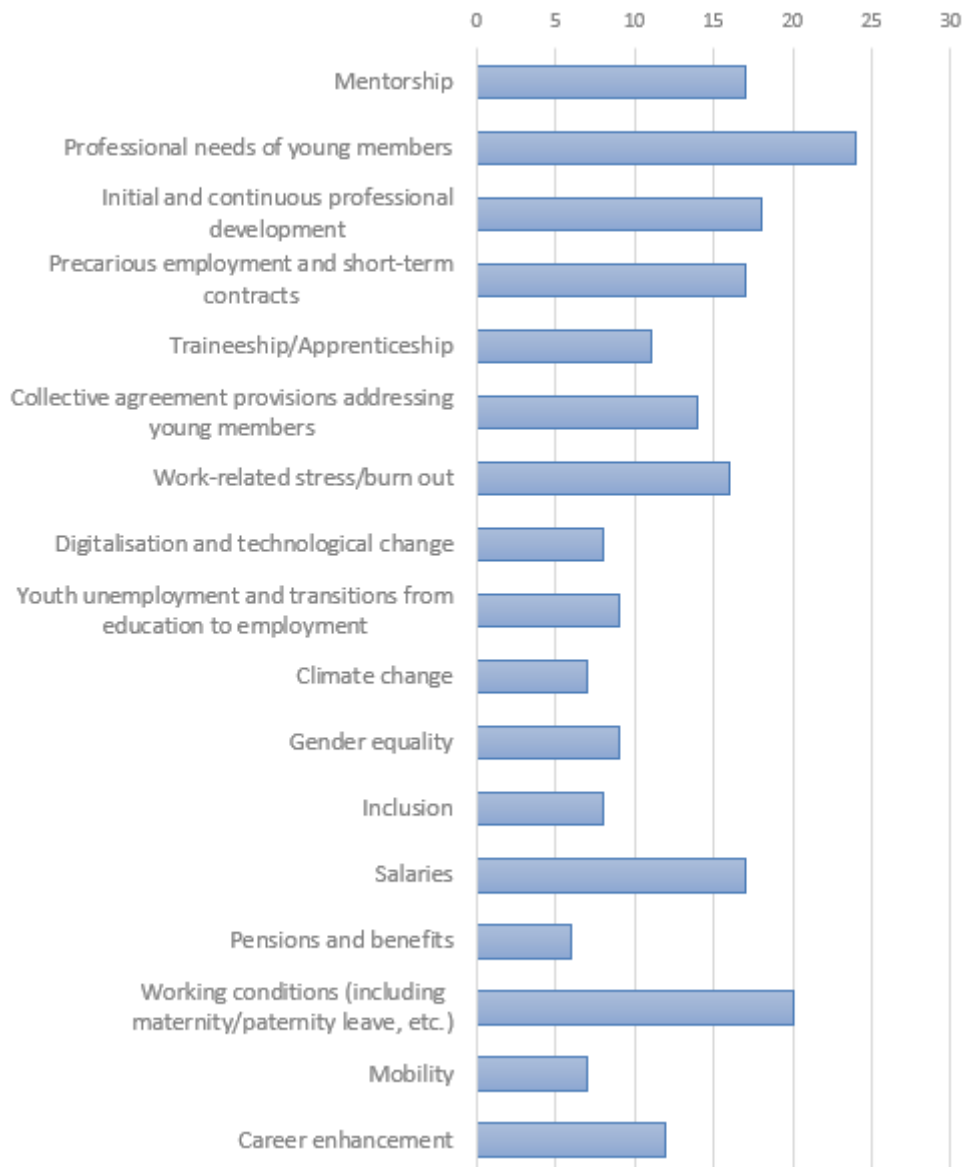


S'agissant du **rôle de ces structures**, lorsqu'elles existent, 20 % des participants ont opté pour le droit de vote, 28 % pour un rôle consultatif, 15 % pour le travail sur des thématiques spécifiques, 6 % pour l'organisation de la formation syndicale et 31 % pour d'autres domaines (ex. les jeunes ont le droit de voter dans chaque comité à l'exception des instances dirigeantes et des conseils syndicaux ; les comités de jeunes travaillent sur des thématiques spécifiques qui ne sont pas uniquement liées aux besoins des jeunes employé-e-s et aident à l'organisation des jeunes syndicalistes au sein du syndicat ; les groupes de travail ont le droit de voter aux assemblées générales, peuvent avoir un rôle consultatif et travaillent également sur des thématiques spécifiques ; ou il-elle-s ont pleinement le droit de voter dans les organes décisionnels).

Les **thématiques les plus souvent citées comme étant les plus pertinentes pour les jeunes syndicalistes** sont leurs besoins professionnels, leurs conditions de travail (y compris le congé de maternité/paternité, etc.), la formation professionnelle initiale et continue et la prévention du stress lié au travail/épuisement professionnel. Un grand nombre de participants signalent que toutes les thématiques citées sont pertinentes pour leurs jeunes membres.



Topics relevant for young members



S'agissant de la **participation des jeunes aux mécanismes de la négociation collective et du dialogue social**, 32 % des participants signalent l'existence de pratiques qui consistent à impliquer les jeunes syndicalistes avant les négociations dans leurs organisations, 28 % au travers d'informations et de communications officielles avec l'employeur ou le gouvernement, 31 % au travers de négociations officielles avec l'employeur ou le gouvernement et 9 % au travers de consultations officielles avec l'employeur ou le gouvernement.